

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES COMPETITIONS DE DANSE SUR GLACE

Championnat de France Elite et Master's

	Officiels d'Arbitrage			Délégué Technique			Président CSNDG (ou son représentant)		
	Déplacement	Hébergement	Restauration	Déplacement	Hébergement	Restauration	Déplacement	Hébergement	Restauration
FFSG	X	X	X	X	X	X	X	X	X
CSNDG									
CLUB									

* Les cadres Techniques d'Etat sont pris en charge par la D.T.N

Championnat de France Juniors

	Officiels d'Arbitrage			Délégué Technique			Président CSNDG (ou son représentant)		
	Déplacement	Hébergement	Restauration	Déplacement	Hébergement	Restauration	Déplacement	Hébergement	Restauration
FFSG									
CSNDG	Montant attribué au club organisateur par la CSNDG : dotation de 2500€ + coût forfaitaire équivalent à 20 inscriptions (les inscriptions sont effectuées à l'ordre de la CSNDG)						X		
CLUB	X	X	X	X	X	X		X	X

* Les cadres Techniques d'Etat sont pris en charge par la D.T.N

Compétitions Nationales (Autumn Cup, Championnat de France B.M.C & Coupe Interrégionale Couples - Championnat de France Solos – Coupe de France Duos)

	Officiels d'Arbitrage			Délégué Technique			Président CSNDG (ou son représentant)		
	Déplacement	Hébergement	Restauration	Déplacement	Hébergement	Restauration	Déplacement	Hébergement	Restauration
FFSG									
CSNDG	Montant forfaitaire attribué au club organisateur par la CSNDG, France Couples : si moins de 46 couples = 3500 €, de 46 à 50 couples = 3250 €, de 51 à 55 couples = 3000 €, de 56 à 60 couples = 2750 €, 61 couples ou plus = 2500 €						X		
	Montant forfaitaire attribué au club organisateur par la CSNDG, Autumn Cup : 2000 €, Coupe de France Duos : 2100€, France Solos : 1000€								
CLUB	X	X	X	X	X	X		X	X

* Les cadres Techniques d'Etat sont pris en charge par la D.T.N

Coupe Interrégionale Solos - Manches du Tournoi de France, du Tournoi Interrégional, Compétitions Adultes

	Officiels d'Arbitrage			Délégué Technique			Président CSNDG (ou son représentant)		
	Déplacement	Hébergement	Restauration	Déplacement	Hébergement	Restauration	Déplacement	Hébergement	Restauration
FFSG									
CSNDG							X	X	
CLUB	X	X	X	X	X	X			X

* Sont considérés comme Officiels d'Arbitrage : Juge-Arbitre - Juges - Spécialistes et Contrôleurs techniques - Data Video Replay Operator (DVRO)

* Les Officiels d'Arbitrage "Renfort" (ayant au moins un élève ou un de leur enfant patinant sur la compétition) n'auront que les frais de repas pris en charge par les organisateurs en fonction de l'organisation mise en place par le club hôte.

* Les Officiels d'Arbitrage stagiaires sont pris en charge après accord de leur Commission de Danse de Ligue.

* La subvention pour la Coupe de France Duos vise à compenser, pour cette saison, la perte des inscriptions liées à la suppression de la Coupe de France Solos et à la gratuité des inscriptions des Duos.

Paris, le 01/07/2019